

Zeitschrift:	Revue économique franco-suisse
Herausgeber:	Chambre de commerce suisse en France
Band:	67 (1987)
Heft:	4
Artikel:	Message de Monsieur Pierre Aubert, Président de la Confédération et Chef du Département fédéral des affaires étrangères
Autor:	Aubert, Pierre
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-887146

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Message de Monsieur Pierre Aubert,

Président de la Confédération et Chef du
Département fédéral des affaires étrangères

Il est de tradition que le Président de la Confédération n'entrepreneille aucun voyage à l'étranger durant son année de présidence. Cette règle non-écrite peut, de prime abord, quelque peu surprendre et ce, encore plus, quand le Chef du Département fédéral des affaires étrangères assume la charge présidentielle. Car n'est-ce pas le propre de la fonction du responsable des relations extérieures de maintenir un étroit contact avec les autorités d'autres États ?

Précisons d'emblée qu'il n'y a pas de réelle incompatibilité entre ces deux exigences. En effet, j'ai eu l'occasion, dans ma double fonction, d'accueillir en Suisse, au cours de l'année qui arrive à son terme, un nombre important de personnalités étrangères en provenance de tous les horizons et de tous les continents. Cette diversité est un témoignage tangible d'un des principes fondamentaux de la politique étrangère suisse, qui est l'universalité de nos relations.

Certes, et ce n'est que naturel, parmi tous les événements qui ont marqué la vie internationale en 1987, certains ont, plus que d'autres, retenu l'attention du Conseil fédéral et de mon département. J'aimerais évoquer ici, et sans vouloir les classer par ordre d'importance, les domaines suivants : le Proche-Orient, le conflit du Golfe, les relations Est-Ouest, la C.S.C.E. et le processus d'intégration européenne.

A l'évidence, au cœur du débat sur une possible solution du problème du **Proche-Orient** se trouve la question de la mise sur pied d'une conférence internationale. Mes multiples contacts avec des

personnalités de cette région m'ont cependant convaincu que de nombreux et délicats problèmes doivent encore être résolus avant qu'une telle conférence puisse voir le jour. Traditionnellement favorable au règlement pacifique des différends, la Suisse estime qu'une telle conférence peut en offrir le cadre pour autant que toutes les conditions nécessaires soient réunies. Par ailleurs, et de l'avis du Conseil fédéral, toute solution au problème du Proche-Orient devra nécessairement prendre en considération les deux données centrales que sont, d'une part, le droit d'Israël à l'existence et à la sécurité dans des frontières internationalement reconnues et, d'autre part, le droit du peuple palestinien à déterminer son propre avenir. Enfin, la Suisse est prête à apporter son soutien et sa contribution à tout effort favorisant des négociations entre les parties directement intéressées si celles-ci le désirent.

Parmi les nombreux foyers de crise que connaît le monde d'aujourd'hui, il en est un qui me semble particulièrement préoccupant : **le conflit du Golfe**. Non seulement la guerre entre l'Iran et l'Irak a déjà fait des centaines de milliers de victimes mais elle a pris, au cours de cette dernière année, une nouvelle dimension. L'envoi dans le Golfe d'une armada constituée de navires de différents pays – quelle que soit la motivation de ceux-ci – peut potentiellement mener à un élargissement et à une dangereuse escalade de ce conflit. La Suisse, qui entretient de bonnes relations avec les deux principaux protagonistes de cette guerre, ne peut cependant prétendre à un éventuel rôle d'intermédiaire en vue d'une résolution de celle-ci. D'autres pays plus liés à cette partie du monde s'y sont déjà essayés mais

sans grand succès. Il en va tout autrement des Nations Unies dont le Conseil de sécurité, en adoptant la résolution 598, cherche à rétablir la paix dans cette région. Le Secrétaire général des Nations Unies s'efforce en ce moment de trouver une procédure adéquate qui permettrait la mise en vigueur de cette résolution.

La Suisse, qui se caractérise notamment par sa neutralité permanente et armée, a été particulièrement attentive à l'évolution des **relations Est/Ouest** au cours de cette dernière année. Initier en 1985, lors du sommet Reagan-Gorbatchev, l'amélioration des rapports entre les U.S.A. et l'U.R.S.S., qui se distingue par un dialogue plus constructif et par un climat de confiance renforcée, s'est poursuivie en 1987. La signature d'un traité sur l'élimination des forces nucléaires intermédiaires lors de la rencontre entre MM. Reagan et Gorbatchev à Washington, au mois de décembre dernier, témoigne de cette évolution favorable.

La portée historique d'un tel accord est manifeste puisque pour la première fois depuis la mise au point de l'arme nucléaire, il sera procédé à l'élimination complète d'une catégorie d'armes et non pas seulement à son plafonnement. Élimination qui, à l'évidence, ne peut laisser la Suisse indifférente puisqu'elle met en exergue, encore plus que par le passé, les déséquilibres dans les domaines des forces conventionnelles et chimiques entre les deux alliances militaires présentes en Europe.

Un de ces déséquilibres, celui relatif aux forces conventionnelles, fait justement l'objet de discussions importantes entre l'O.T.A.N. et le Pacte de Varsovie dans le cadre de la réunion du suivi de la **Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (C.S.C.E.)** qui siège en ce moment à Vienne. En effet, ces discussions devraient déboucher sur un mandat en vue de la tenue d'une conférence, entre les deux blocs militaires, sur la stabilité conventionnelle en Europe. La Suisse, tout en accordant son soutien à une telle conférence, s'engage en faveur d'un lien entre celle-ci et une future conférence sur les mesures de confiance et de sécurité à laquelle prendront part tous les États de la C.S.C.E. En effet, un tel lien permettra une information régulière et, le cas échéant, des consultations de toutes les parties concernées. Ainsi, et sans entraver la tâche des alliances militaires, la Suisse aurait l'assurance de parvenir à défendre ses intérêts dans le domaine de la sécurité, si cela devait s'avérer nécessaire.

Il me tient encore tout particulièrement à cœur de souligner l'importance que la Suisse attache à la dimension humaine de la C.S.C.E. car seul le maintien d'un équilibre entre les différentes « corbeilles » qui font l'objet de négociations au sein de cette conférence peut véritablement assurer une amélioration substantielle des relations entre les différents États concernés.

La Suisse, pour des raisons bien connues, n'a pas adhéré aux Communautés européennes. Les motifs qui ont dicté cette décision restent valables

aujourd'hui. Cet état de fait ne signifie cependant pas absentéisme dans le **processus d'intégration européen**.

De par l'imbrication étroite de son économie avec celle de ses voisins communautaires, – il n'y a qu'à penser à la présence industrielle suisse en France, si bien décrite par M. Gérard Ullmann dans le dernier numéro de cette revue –, la Suisse est un partenaire important de la C.E. Cependant, l'évolution dynamique de la Communauté, particulièrement mise en évidence par le programme ambitieux de réaliser jusqu'en 1992 un « marché unique » à l'intérieur de son territoire douanier, pose, sans nul doute, un défi à la Suisse. Il s'agira en effet, pour cette dernière, d'assurer le plus vaste parallélisme possible entre, d'une part, l'achèvement de ce marché intérieur communautaire et, d'autre part, le développement des relations C.E./A.E.L.E. ; afin que soit réalisé un des buts principaux de la politique d'intégration suisse, à savoir, la participation de la Suisse à la création d'un espace économique européen dynamique et homogène qui englobe tous les pays du système européen de libre-échange.

Ce message serait incomplet si je n'évoquais pas ici les relations bilatérales entre la Suisse et la France et les entretiens que j'ai eus avec le Président de la République française, M. François Mitterrand et avec son Premier ministre, M. Jacques Chirac.

J'ai en effet eu le plaisir de les recevoir en Suisse, l'un et l'autre, l'été dernier, à un jour d'intervalle. Le Président Mitterrand venait assister, le 3 juin, à l'ouverture du 60^e Festival culturel de Zurich, consacré cette année au romantisme français, tandis que M. Chirac devait inaugurer le lendemain, au Centre européen de la recherche nucléaire (CERN), à Genève, le premier aimant d'un nouvel anneau de transfert de particules.

Ce genre de contacts contribue assurément au renforcement de la compréhension et du respect mutuels ainsi qu'à l'amitié qui doit présider aux bons rapports entre voisins.

Je constate à ce propos avec satisfaction que les relations bilatérales entre nos deux pays sont au beau fixe, hormis peut-être la récente dispute sur les fromages, qui trouvera – je l'espère – bientôt une fin heureuse, et je souhaite que la France et la Suisse intensifient encore à l'avenir leur coopération, aussi bien dans les domaines culturel ou scientifique évoqués plus haut que dans le domaine économique, qui intéresse plus particulièrement les membres de la Chambre de commerce suisse en France.

Au moment où je vais quitter mes fonctions au Conseil fédéral, j'aimerais d'ailleurs remercier la Chambre de commerce suisse en France pour le travail remarquable qu'elle accomplit dans l'intérêt bien compris de l'économie suisse et de l'économie française et adresser à tous ses membres mes vœux les meilleurs pour la réussite de leur entreprise.